



CONCOURS DES OCTAS 2023
36e ÉDITIONS

RÈGLEMENTS



TABLE DES MATIÈRES

Table des matières	2
---------------------------------	----------

Informations sur le Concours.....	4
--	----------

1. À propos du Concours des OCTAS.....	4
2. À propos du Réseau Action TI.....	4
3. Formule du Concours	5
4. Jury : fonctionnement.....	6
Prix Coup de cœur du jury.....	6
OCTAS de l'Excellence	7
Conflit d'intérêt et confidentialité	7
5. Vérificateur externe	7
6. Assistance pour rédiger un dossier de candidature.....	8
7. Questions relatives aux catégories	8
8. Formulaire.....	8
9. Utilisation des marques de commerce du Concours.....	8
10. Montage vidéo pour la soirée des OCTAS.....	8
11. Dates importantes.....	9

Règlements.....	10
------------------------	-----------

1. Définitions.....	10
2. Établissement	10
3. Dépôt des dossiers	10
4. Période de réalisation	11
5. Propriété intellectuelle	11
6. Présentation en collaboration avec un fournisseur de service	11
7. Nombre insuffisant de dossiers dans une catégorie.....	12
8. Nombre de dossiers soumis.....	12
9. Présence des finalistes à la Soirée des OCTAS.....	12
10. Informations et documents joints.....	12
11. Critères d'évaluation.....	13
12. Validation des dossiers.....	14
13. Respect des critères	14

14. Confidentialité de l'information	15
15. Rejet d'un dossier	15
16. Dérogation.....	15
17. Acceptation implicite des règlements	15
18. Décision du jury.....	15
19. Annulation du Concours.....	15
20. Vérification de conformité.....	16

Catégories 16

1. Capital Humain	17
2. Culture et Société	17
3. Solution d'affaires	17
4. Solution Numérique.....	17
5. Transformation des processus	17
6. Innovation	17
7. Divertissement.....	17
8. Recherche.....	17
9. Gouvernance	18
10. Relève étudiante — Niveau universitaire.....	18
11. Relève étudiante — Niveau secondaire et collégial	18
12. Autres catégories.....	19
Français dans les TI	19

OCTAS de l'Excellence..... 19

Des questions ?..... 20

INFORMATIONS SUR LE CONCOURS

1. À PROPOS DU CONCOURS DES OCTAS

Organisé depuis 1987 par le Réseau Action TI, le Concours des OCTAS est une occasion unique de reconnaître l'excellence dans le domaine des technologies de l'information (TI). Le Réseau Action TI rend ainsi hommage à des individus, des entreprises ou des organismes pour leur créativité, leur dynamisme et leur contribution exceptionnelle à l'essor de l'industrie des technologies.

Au fil des ans, le Concours des OCTAS a permis à de nombreux lauréats d'obtenir, par cette marque distinctive, un rayonnement et une reconnaissance sans pareils. L'obtention d'un OCTAS entraîne des répercussions importantes, tant au Québec qu'aux plans national et international. Depuis sa création, ce Concours aura, en effet, donné à de nombreuses entreprises québécoises une visibilité et un essor remarquables.

Lors de sa soirée annuelle de remise des prix, le Réseau Action TI remet les trophées OCTAS aux lauréats des différentes catégories, choisis par les membres du jury constitué de représentants du secteur des technologies. De plus, l'OCTAS de l'Excellence, la plus haute distinction décernée par le Réseau Action TI, est octroyé à un lauréat choisi parmi l'ensemble des lauréats de toutes les catégories.

En moyenne, 500 personnes du milieu des TI assistent chaque année à la Grande soirée des OCTAS, anciennement connue sous l'appellation «Gala des OCTAS». L'édition 2023 aura lieu en présentiel en juin. Les artisans des projets les plus remarquables de l'année 2023 seront récompensés lors de cette soirée prestigieuse axée sur l'innovation.

2. À PROPOS DU RÉSEAU ACTION TI

Depuis plus de 40 ans, le Réseau Action TI regroupe et mobilise les professionnels de l'industrie des technologies de l'information. Aujourd'hui, avec près de 16000 membres et clients, il constitue le plus important réseau de personnes œuvrant au sein de cette industrie au Québec.

Composé majoritairement de professionnels et de gestionnaires en technologies de l'information, le Réseau Action TI crée des occasions de rassemblement et aide à l'amélioration des connaissances et des compétences. Il souligne la qualité des réalisations et contribue à valoriser les TI.

3. FORMULE DU CONCOURS

a) Gratuité pour le dépôt d'un dossier

Le Réseau Action TI n'exige pas de frais pour la soumission d'un dossier au Concours des OCTAS, quelle que soit la catégorie choisie. En contrepartie, chaque finaliste doit déléguer au moins deux représentants pour assister à la Soirée des OCTAS.

b) Définition des catégories

Dans le but de mettre à l'avant-plan l'innovation, les catégories sont associées au secteur d'activité du projet réalisé par les organisations qui soumettent un dossier dans le cadre du Concours des OCTAS. Le Concours 2023 compte dix catégories pour lesquelles une définition et des exemples sont donnés dans la section *Catégories* :

1. Capital humain
2. Culture et société
3. Solution d'affaires
4. Solution numérique
5. Transformation des processus
6. Innovation
7. Divertissement
8. Recherche
9. Gouvernance
10. Relève étudiante universitaire

Le jury peut attribuer plus d'un OCTAS dans chacune des catégories.

Deux prix **Jeunesse en TI** seront également remis à des étudiants des niveaux secondaire et collégial, de même que l'**OCTAS du Français dans les TI**. Les détails relatifs à la sélection des lauréats pour ces catégories apparaissent plus bas dans ce document.

c) Caractéristiques spécifiques des projets soumis

Les projets soumis peuvent être de tout type, mais chacun doit comporter l'une ou plusieurs de ces caractéristiques :

- > Permet d'améliorer les connaissances ou d'améliorer la performance organisationnelle
- > Permet de développer les compétences et la productivité des employés, des clients ou des partenaires
- > A un impact important sur la société dans ses dimensions culturelles, éducatives,

- médiatiques ou de divertissement (ex. jeux vidéo)
- > Permet d'améliorer la qualité de vie, le mieux-être ou l'intégration d'individus à la société
 - > Se distingue par l'intégration des technologies web pour optimiser des processus transactionnels avec des clients, fournisseurs ou partenaires et ainsi accroître la productivité de l'organisation
 - > Permet à une organisation de renouveler de façon exceptionnelle ses processus organisationnels, tout en tenant compte des besoins des employés, des clients, des citoyens ou des entreprises
 - > Fédère ou intègre de façon novatrice l'information rendue disponible par les objets intelligents distribués (Internet des objets)
 - > Utilise la capacité d'une unité fonctionnelle à exécuter des fonctions généralement associées à l'intelligence humaine, telles le raisonnement et l'apprentissage
 - > Constitue une solution essentiellement applicative qui aura été conçue par du développement (interne ou sur mesure), le déploiement ou l'intégration d'un progiciel (ERP, CRM, SCM, intelligence artificielle, BI, etc.) **OU** l'utilisation et le déploiement de logiciels libres ou de composantes de ceux-ci
 - > Constitue une exploitation particulièrement efficiente des technologies d'informatique décisionnelle (de type «intelligence d'affaires»), notamment dans un contexte d'utilisation de données massives
 - > Est fondé sur une plateforme mobile

4. JURY : FONCTIONNEMENT

Dans un premier temps, les membres du comité des OCTAS analysent les dossiers en fonction de leur classification lors de la soumission, décident des catégories pour lesquelles les prix seront remis et assignent les dossiers dans chacune des catégories.

Prix Coup de cœur du jury

Parmi l'ensemble des dossiers reçus, le jury effectuera un vote parmi tous les dossiers soumis; l'organisation qui recueille le plus de votes se voit remettre le Prix Coup de cœur du jury lors de la Grande soirée des OCTAS.

Par la suite, les membres du jury procèdent à l'évaluation de tous les dossiers reçus et déterminent les finalistes. La détermination du nombre de finalistes dans chacune des catégories est laissée à l'entière discrétion du premier jury. **Les finalistes de cette année seront annoncés le 28 avril 2023.** Aucune explication ne peut être donnée suite à la décision du jury.

Enfin, une seconde évaluation à partir des dossiers des finalistes sera conduite, les membres effectuent :

- > La sélection des lauréats, c'est-à-dire des dossiers qui remporteront un OCTAS dans chacune des catégories;
- > La sélection du lauréat de l'OCTAS de l'Excellence, parmi tous les lauréats, toutes catégories confondues. Cet OCTAS représente la plus haute distinction remise annuellement par le Réseau Action TI.

OCTAS de l'Excellence

L'ensemble des lauréats ainsi que le lauréat de l'OCTAS de l'Excellence seront annoncés lors de la Soirée des OCTAS.

Conflit d'intérêt et confidentialité

Les membres du jury doivent se retirer de l'évaluation d'une catégorie s'ils se trouvent en conflit ou en apparence de conflit d'intérêts.

Le processus de sélection des finalistes et des lauréats du Concours est confidentiel. Seul le vérificateur, le président-directeur général du Réseau, la chargée de projet du Concours, le responsable et les membres des jurys ont accès aux dossiers des candidats. Tous les membres du jury sont tenus de signer un engagement de confidentialité, ainsi que de détruire toute la documentation qui leur aura été remise, dès la fin des travaux d'évaluation.

Les noms des membres des jurys demeurent confidentiels tout au long du processus d'analyse des dossiers, et ce, jusqu'à la Grande Soirée des OCTAS.

5. VÉRIFICATEUR EXTERNE

Le respect des règlements du Concours et la compilation des résultats des jurys des OCTAS sont placés sous la surveillance d'une firme spécialisée indépendante.

Le vérificateur du Concours est nommé par le conseil d'administration du Réseau Action TI. Il veille au respect des règlements du Concours, assiste aux travaux et aux délibérations des jurys, puis fait la compilation finale des résultats, qu'il remet au Réseau Action TI par la suite.

6. ASSISTANCE POUR RÉDIGER UN DOSSIER DE CANDIDATURE

Afin de demeurer impartial, le Réseau Action TI n'offre pas d'assistance pour rédiger un dossier de candidature au Concours des OCTAS. Veuillez écrire au courriel suivant Octas@actionti.com afin qu'on vous mette en contact avec un mentor.

7. QUESTIONS RELATIVES AUX CATÉGORIES

Pour toute question relative aux critères d'évaluation ainsi qu'aux catégories admissibles, veuillez écrire au courriel suivant Octas@actionti.com

8. FORMULAIRES

Le formulaire de dépôt de candidature est en ligne. [Octas 2023 | Réseau Action TI](#). Vous pouvez y accéder via le site web du Réseau Action TI. L'ensemble du processus de candidature se fait virtuellement afin de permettre un soutien adéquat.

9. UTILISATION DES MARQUES DE COMMERCE DU CONCOURS

Les finalistes et les lauréats du Concours des OCTAS sont encouragés à utiliser le logo des OCTAS dans toute publicité les concernant, en respectant les critères d'utilisation émis par le Réseau Action TI. Les visuels appropriés seront rendus disponibles pour les équipes concernées.

10. MONTAGE VIDÉO POUR LA SOIRÉE DES OCTAS

Le Réseau Action TI réalise un montage vidéo pour chacun des dossiers finalistes, notamment en vue de la soirée de remise des prix OCTAS. Les candidats autorisent par défaut le Réseau à utiliser l'information inscrite dans les champs de description du projet à être rendu public et peut être diffusé par des médias écrits ou audiovisuels.

Les responsables des dossiers sont encouragés à fournir des éléments graphiques et visuels de qualité afin de permettre non seulement au jury de bien évaluer le dossier,

mais aussi au Réseau de bien communiquer la valeur de leur dossier dans ses différentes communications sur le Concours et lors de la soirée des OCTAS.

Des photos ou vidéos supplémentaires pourraient être demandées aux candidats pour expliquer davantage leur projet. La qualité des photos fournies se répercutera dans les vidéos produites.

11. DATES IMPORTANTES

- 15 novembre 2022** Lancement du concours 2023 des OCTAS
Et
ouverture de la période de dépôt de candidature en ligne
- 6 avril 2023, 17 h :** Fin de la période de dépôt de candidature en ligne
- 28 avril 2023 :** Annonce des finalistes
- 28 avril au 20 mai 2023:** Vote pour le prix coup de cœur du public
- 1 juin 2023 :** Grande soirée des OCTAS

RÈGLEMENTS

1. DÉFINITIONS

RÉALISATION : Ensemble ou partie d'un ensemble de travaux de création, de gestion ou de communication appliqués au domaine des technologies de l'information (TI). Une réalisation ne doit pas être une nouvelle version d'un produit déjà implanté ou commercialisé, à moins d'un changement majeur par rapport au produit original, qui doit être clairement démontré (sous réserve de la Section 4).

TITULAIRE : Organisation propriétaire et détentrice des droits (propriété intellectuelle) et titres d'une réalisation. Toute organisation qui possède juridiquement les droits.

ORGANISATION : Désigne toute organisation privée, publique, parapublique ou à but non lucratif ayant un bureau au Québec.

RESPONSABLE DU DOSSIER : Personne autorisée par son organisation à déposer une candidature au Concours des OCTAS et à laquelle on peut se référer à la suite du dépôt de candidatures (comité de vérification, matériel supplémentaire, etc.) pour toutes questions.

FINALISTE : Organisation dont le dossier est retenu par le premier jury au sein de sa catégorie pour faire partie de la liste des dossiers parmi lesquels un lauréat sera choisi. Les finalistes seront annoncés par le biais d'un communiqué de presse et des publications du Réseau Action TI, le 28 avril 2023.

LAURÉAT : Organisation dont le dossier, préalablement retenu comme finaliste au sein de sa catégorie, est identifié par le second jury comme étant le gagnant d'un prix OCTAS dans cette catégorie. Les lauréats sont annoncés lors de la soirée des OCTAS le 1 juin 2023.

2. ÉTABLISSEMENT

Les organisations ayant un bureau au Québec depuis au moins le 1^{er} janvier 2022 sont admissibles au Concours des OCTAS 2023.

3. DÉPÔT DES DOSSIERS

Les critères d'évaluation, les explications complémentaires et les règlements du Concours peuvent être téléchargés à partir du site Internet du Réseau Action TI, dans la section *Événements/ OCTAS*.

Les formulaires électroniques de mise en candidature doivent être complétés sur le site du Réseau Action TI (section *Événements/ OCTAS*), à l'endroit prévu à cet effet, **au plus tard jeudi le 6 avril 2023, à 17 heures**. Les formulaires électroniques de mise en candidature fournis par le Réseau Action TI doivent être dûment remplis pour chacune des réalisations inscrites.

4. PÉRIODE DE RÉALISATION

Pour toutes les catégories, à l'exception des projets d'*Innovation de rupture* les réalisations soumises doivent avoir été achevées au 31 janvier 2023, c'est-à-dire que le projet a été déployé en mode production (être mesuré/estimé à 9 sur l'échelle TRL/NMT). Le projet doit être opérationnel. Par exemple, si des portions de promotion ou de formation sont en cours après le 31 janvier 2023, mais que le volet technologique est opérationnel et prêt à être utilisé, le projet est considéré comme achevé, et donc, admissible au Concours.

Il est à noter que le projet ne peut avoir été déposé lors d'une édition antérieure des OCTAS, peu importe la période de réalisation et qu'il ait été finaliste ou non.

Pour les projets d'*Innovation de rupture*, il n'est pas requis que le projet ou l'initiative soumis soit terminé(e) au 31 janvier 2023. Il est plutôt exigé que la firme ou l'organisation soumettant le projet fasse la preuve qu'en date du 31 janvier 2023, le niveau de maturité technologique de l'innovation au sein du projet est mesuré/estimé à au moins 6 sur l'échelle TRL/NMT (*Technology Readiness Level/Niveau de maturité technologique*), une échelle de mesure internationale.

5. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Une organisation ne peut soumettre que la ou les réalisation(s) dont elle détient la propriété intellectuelle. Les autorisations requises, notamment pour les réalisations résultant d'une collaboration active entre plusieurs organisations, doivent avoir été obtenues préalablement. Par ailleurs, lorsqu'une réalisation est le fruit d'un partenariat dans lequel plusieurs organisations partagent les risques et les bénéfices, l'OCTAS peut être décerné à l'ensemble des partenaires.

Les candidats devront inscrire, dans l'espace approprié du formulaire, le nom de l'entreprise porteuse du projet ainsi que celui de ses collaborateurs.

6. PRÉSENTATION EN COLLABORATION AVEC UN FOURNISSEUR DE SERVICE

Si une réalisation a été effectuée et mise en œuvre en collaboration avec une entreprise de services, par contrat, ladite réalisation doit être présentée par le

titulaire de celle-ci, en collaboration avec l'entreprise de service. Cependant, en aucun cas la réalisation ne pourra être présentée par l'entreprise de services.

7. NOMBRE INSUFFISANT DE DOSSIERS DANS UNE CATÉGORIE

Il se peut qu'une catégorie soit annulée si le comité organisateur juge qu'il n'y a pas au minimum trois projets qui s'y appliquent. Dans ce cas, le comité pourra, en accord avec le ou les candidat(s) concerné(s), transférer le ou les dossier(s) dans une autre catégorie pertinente.

8. NOMBRE DE DOSSIERS SOUMIS

Une organisation peut déposer plusieurs dossiers distincts pour différents projets. Toutefois, chaque réalisation sera classée dans une seule catégorie.

9. PRÉSENCE DES FINALISTES À LA SOIRÉE DES OCTAS

Le Réseau Action TI requiert que chaque finaliste délègue au moins deux représentants pour assister à la Soirée des OCTAS. La soirée des OCTAS récompense des équipes pour leur travail à la réalisation du projet gagnant; il est donc important que l'équipe ayant travaillé sur le projet puisse être présente à la Soirée afin de venir récupérer son prix, le cas échéant.

10. INFORMATIONS ET DOCUMENTS JOINTS

Pour être retenu, un dossier doit être précis sous tous ses aspects et satisfaire à toutes les exigences. Aucun autre élément que ceux qui y sont demandés ne sera considéré dans l'évaluation de la candidature. Les candidats sont priés de **ne pas inclure d'autres documents que ceux requis**. (Les articles promotionnels, rapports annuels, extraits de journaux, etc., seront rejetés sans préavis. Les documents joints doivent être objectifs et non basés sur une opinion.)

Le dossier peut comporter, en annexe, jusqu'à huit (8) illustrations, graphiques, tableaux ou liens (URL) permettant de compléter les informations qui y figurent. Pour ce qui est des fichiers joints, chacun de ces éléments devra constituer un fichier séparé d'un maximum de 5 Mo (donc, un maximum de huit [8] fichiers de 5 Mo chacun). Ces fichiers devront exclusivement être en format *.pdf*, *.jpg*, ou *.gif*.

La description de la réalisation dans le formulaire de candidature devra indiquer clairement les références à ces fichiers (inclus dans le nombre de mots permis), et il est recommandé d'utiliser dans le texte la même nomenclature pour identifier les illustrations que celle utilisée pour les fichiers (par exemple : RéseauACTIONTI_fig1.jpg, RéseauACTIONTIfig2.pdf, etc.). Les adresses URL devront être référencées dans le texte de la description détaillée de la réalisation et pointer vers des informations qui ont un caractère dynamique comme une vidéo, une présentation ou une démonstration. Ces vidéos ou démonstrations devront impérativement être de courte durée (1 à 2 minutes chacune), à défaut de quoi ils seront retirés du matériel soumis aux jurys sans préavis. Les adresses URL ne devront pas rediriger vers un dossier Web nécessitant un accès privilégié.

Le candidat a la responsabilité de démontrer le bon fonctionnement de la réalisation produite. Pour cela, il est fortement recommandé d'inclure au dossier un lien Internet vers le projet présenté. Dans tous les cas, le candidat devra fournir les modalités d'accès ainsi que les renseignements appropriés, en toute confidentialité.

Les logos en format JPEG haute résolution, PNG ou vectoriel de l'entreprise propriétaire et collaboratrice vous seront demandés.

11. CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les dossiers peuvent être déposés en français ou en anglais, au choix. Bien que nous encourageons l'usage du français, un dossier ne sera pas pénalisé s'il est remis en anglais. Toutefois, la portion publique (courte description) de votre dossier de candidature devra être écrite dans un français de qualité pour respecter la langue des communications du Réseau Action TI, si publiée.

Les membres du jury souhaitent particulièrement connaître les améliorations tangibles apportées par votre réalisation relativement à la productivité et au rendement de votre organisation, ainsi que son caractère novateur. **Il est donc important d'expliquer de quelle façon votre projet se démarque à cet égard.**

Le jury portera une attention particulière à l'aspect novateur du projet, au sein de sa catégorie et selon son type. L'innovation peut se retrouver dans les concepts ou dans les stratégies de gestion de l'information. Elle peut aussi se trouver dans l'impact de la solution ou du projet sur la culture (technologique, sociale, organisationnelle) ou sur les pratiques de l'entreprise ou de l'organisation qui la reçoit. L'innovation peut porter sur le développement de nouvelles technologies ou de méthodes, ou encore sur des améliorations significatives visant l'application de technologies existantes.

Principaux critères d'évaluation :

- > **Clarté et pertinence des objectifs du projet ;**
- > **Envergure de la réalisation par rapport à la taille de l'organisation** (complexité, enjeux, risques et défis) ;
- > **Avantages réels obtenus, tangibles ou intangibles, appuyés sur des indicateurs mesurables** (gains de productivité, augmentation des ventes ou des recettes, réduction des frais d'exploitation, etc.) ou démontrables ;
- > **Impact sur le public cible** (modification des habitudes, indice de satisfaction, rétention de la clientèle, acquisition de connaissances, etc.) **et sur l'organisation** (indice de collaboration, efficacité, transfert des connaissances) ;
- > **Concepts, méthodes et outils utilisés**, incluant l'approche de gestion de projet (leur efficacité, leur efficacité, leur caractère novateur) ;
- > **Utilisation novatrice de la technologie ou innovation incrémentale portée par le projet ;**
- > **Portée potentielle du projet** (auprès d'autres organisations comparables, au niveau international, etc.).

Pour les dossiers présentant une *Innovation de rupture*, certains critères supplémentaires s'appliquent. Veuillez consulter la rubrique décrivant spécifiquement l'*Innovation de rupture*, dans la section Valorisation de l'innovation dans toutes les catégories.

12. VALIDATION DES DOSSIERS

Le vérificateur externe s'assure que les dossiers déposés sont conformes aux règlements et qu'ils respectent notamment la période de réalisation et l'esprit du Concours, que les documents requis sont soumis, que le dossier respecte les critères de la catégorie, etc.

Le candidat dispose de 48 heures à la suite d'un message téléphonique ou d'un courriel du vérificateur externe pour donner l'information demandée afin de résoudre le litige. Tout candidat qui n'aura pas fourni les précisions requises par le comité au terme de cette période verra sa candidature invalidée et le dossier ne sera pas transmis au jury.

13. RESPECT DES CRITÈRES

Si les projets soumis dans une catégorie ne respectent pas les critères déterminés par ces règlements, le jury, après en avoir avisé le comité de vérification, peut décider de ne retenir aucun finaliste dans cette catégorie et de déplacer ces projets dans une autre catégorie jugée pertinente. Les membres du jury ne sont donc pas tenus de proposer

de finaliste dans une catégorie donnée.

Soyez précis, surtout en ce qui concerne les résultats obtenus et le caractère audacieux et novateur de votre projet. N'hésitez pas, au besoin, à nous contacter pour toute question concernant les exigences des catégories et/ou des type(s) de projets.

14. CONFIDENTIALITÉ DE L'INFORMATION

Dans les sections du formulaire de candidature indiquées comme étant des informations « publiques », le soumissionnaire accepte à l'avance que celles-ci puissent être diffusées au public par le Réseau Action TI et ses partenaires.

15. REJET D'UN DOSSIER

Le jury se réserve le droit de refuser tout dossier dont l'authenticité est mise en doute.

16. DÉROGATION

Toute demande de dérogation aux présents règlements sera soumise au vérificateur pour analyse et décision, après consultation avec la direction du Réseau Action TI et le responsable du jury.

17. ACCEPTATION IMPLICITE DES RÈGLEMENTS

La soumission d'un dossier de candidature aux OCTAS équivaut à un accord et à une acceptation pleine et entière des règlements du Concours.

18. DÉCISION DU JURY

Les participants au Concours des OCTAS reconnaissent que la décision du jury est finale et sans appel.

19. ANNULATION DU CONCOURS

Advenant des circonstances hors de son contrôle, le Réseau Action TI se réserve le droit de mettre un terme au Concours ou de l'annuler en tout temps, et ce, sans préavis.

20. VÉRIFICATION DE CONFORMITÉ

Afin de s'assurer de la conformité des candidatures déposées, le Réseau Action TI se réserve le droit de procéder à des audits sur un nombre indéterminé de projets, tout au long du processus d'examen des candidatures par le jury.

CATÉGORIES

Les candidats sont invités à soumettre leur candidature générale en choisissant la ou les catégories qui s'y appliquent. Un projet pourra être soumis dans 2 catégories au maximum. Il est important de bien détailler le projet afin que les membres du comité organisateur puissent le classer adéquatement. Le jury détaillera les prix par catégorie pour donner suite à la sélection des projets

1. Capital humain
2. Culture et société
3. Solution d'affaires
4. Solution numérique
5. Transformation des processus
6. Innovation
7. Divertissement
8. Recherche
9. Gouvernance
10. Relève étudiante - Niveau universitaire
11. *Relève étudiante - Niveau secondaire et collégial (Ne peux pas soumettre directement)*
12. *Français dans les TI (Ne peux pas soumettre directement)*

Les organisations lauréates de chacune des catégories auront su utiliser de façon remarquable le potentiel des technologies de l'information dans le but de se démarquer dans un domaine, que ce soit pour leurs produits, leurs services, leur notoriété, leur productivité, leur savoir-faire ou leur savoir. Elles auront ainsi eu un impact significatif et démontré leur pertinence auprès de leurs employés, de leurs clients, de leurs partenaires ou encore de la communauté et de la société.

Si le nombre de candidatures le justifie, le comité organisateur pourra subdiviser l'une ou l'autre des catégories en appliquant des critères supplémentaires pour refléter de façon plus exacte la réalité des déposants. Dans ce cas, plus d'un OCTAS pourra être attribué dans cette catégorie.

Le choix de la catégorie qui aura été effectué par le participant est sujet à changement après évaluation du projet par le comité organisateur. Aucun changement ne sera fait sans que les candidats aient été consultés et avisés.

Le Réseau Action TI demeure disponible pour répondre à vos questions concernant la description des catégories et les exigences particulières pour chacune des catégories. Si vous avez des questions précises à ce sujet, vous pouvez communiquer avec le Réseau Action TI via les coordonnées indiquées à la fin du document.

1. CAPITAL HUMAIN

Projets visant à augmenter ou mettre en évidence l'ensemble des aptitudes, talents, qualifications, expériences accumulées par une personne ou un groupe de personne et qui déterminent en partie sa capacité à travailler ou à produire pour lui-même ou pour les autres.

2. CULTURE ET SOCIÉTÉ

Projets axés sur l'augmentation de l'accès ou la promotion de services existants ou de nouveaux services pour l'ensemble d'une ou plusieurs communautés ou groupes visés.

3. SOLUTION D'AFFAIRES

Projets axés sur le développement ou la mise en place d'une solution visant à résoudre une problématique d'affaires ou à répondre au besoin d'affaires d'une organisation ou unité d'affaires.

4. SOLUTION NUMÉRIQUE

Projets axés sur la création d'une solution ou une application numérique dont l'utilisation peut être par une organisation ou un individu.

5. TRANSFORMATION DES PROCESSUS

Projets axés sur l'intégration de la technologie numérique dans plusieurs aspects de l'entreprise et qui a nécessité des changements fondamentaux en termes de technologie, de culture, d'opérations et de création de valeur.

6. INNOVATION

Projets axés sur la création ou la mise en place d'une innovation organisationnelle (technologique ou non technologique) qui porte sur un produit ou un service et qui finit par remplacer une technologie ou un processus au sein de votre entreprise ou dans votre secteur d'activité.

7. DIVERTISSEMENT

Projets de création axés sur le développement d'une solution de divertissement numérique livrant des expériences divertissantes et novatrices.

8. RECHERCHE

Projets de recherche axés sur les technologies numériques, ses impacts, ses bienfaits, son évolution ou son utilisation.

9. GOUVERNANCE

Projets axés sur la mise en place de mécanismes et approches visant à mieux encadrer l'utilisation des technologies numériques.

10. RELÈVE ÉTUDIANTE — NIVEAU UNIVERSITAIRE

Cette catégorie reconnaît un projet **réalisé par des étudiants de niveau universitaire** mettant en lumière l'utilisation de la technologie. Le projet se démarque par son ingéniosité, son utilité et son aspect innovant.

Exigences particulières pour la catégorie Relève étudiante universitaire

Le projet devra avoir été achevé **avant avril 2023**.

Les projets présentés doivent inclure :

- > Une description de la réalisation étudiante;
- > Une description de la composition de l'équipe étudiante et de l'apport de chacun, s'il y a lieu;
- > Des informations quant à l'envergure de la réalisation et son impact actuel ou potentiel;
- > Une description de l'impact de la réalisation présentée sur la formation des candidats eux-mêmes, sur leurs apprentissages ou sur l'organisation pour laquelle la réalisation a été effectuée;
- > Des indications sur la nature de la contribution de la réalisation à l'avancement et au transfert des connaissances.

Le Réseau Action TI exige une lettre d'attestation de l'établissement d'enseignement, confirmant que l'étudiant (ou les étudiants) était (étaient) inscrit(s) à temps plein au moment de la réalisation du projet, ou encore un relevé de notes officiel. Cette attestation doit être téléversée (annexée) en format .pdf avec le formulaire de candidature électronique, en même temps que les illustrations et graphiques.

11. RELÈVE ÉTUDIANTE — NIVEAU SECONDAIRE ET COLLÉGIAL

Cette catégorie reconnaît la réalisation en TI d'un élève du niveau secondaire et celle d'un étudiant de niveau collégial présentées dans le cadre des finales régionales du [Concours Expo-sciences Hydro-Québec](#) du Réseau Technoscience. À titre de partenaire, le Réseau Action TI est donateur d'un prix national dans ce cadre.

Les candidats pour les catégories du Prix jeunesse en TI doivent avoir présenté, dans le contexte des Expo-sciences régionales, un projet en technologies de l'information répondant aux critères établis par le Réseau Technosciences pour ce concours.

Les candidatures dans cette catégorie sont les projets en technologies de l'information sélectionnés par les jurys de chacune des 12 finales régionales d'Expo-sciences. Les élèves ayant réalisé les projets sélectionnés doivent remplir un formulaire destiné au jury du Réseau Action TI afin d'être en lice pour un prix OCTAS. Celui-ci réunit par la suite un jury spécial qui détermine le lauréat parmi les projets soumis. Le gagnant se voit remettre l'OCTAS du Prix jeunesse en TI, lors de la soirée des OCTAS.

Visitez le site Internet des Expo-sciences pour plus d'information sur ce concours www.exposciences.qc.ca.

12. AUTRES CATÉGORIES

Le Concours des OCTAS s'associe à des partenaires afin de faire rayonner les technologies de l'information et le numérique dans des sphères bien précises. Les prix remis pour ces catégories ne requièrent aucun dépôt de candidature dans le cadre formel du Concours des OCTAS. Veuillez-vous référer à la description des catégories ci-dessous pour de plus amples détails sur l'éligibilité.

Français dans les TI

Un prix sera décerné par le Réseau Action TI au projet qui se distinguera particulièrement pour l'utilisation du français au fil du développement du produit, comme dans le résultat final.

Une question spécifique à cette catégorie est incluse au formulaire général. La réponse à cette question est facultative, mais tous les participants au concours peuvent y répondre. Seuls les candidats ayant rempli cette section du formulaire seront en lice pour le Prix du Français dans les TI.

Un jury spécial procédera à la sélection du projet lauréat de ce prix; ce comité est composé de linguistes, ainsi que d'un représentant du Réseau Action TI.

Si, parmi les dossiers admissibles, aucun ne se qualifie pour recevoir un prix, les membres du jury pourront décider de ne pas attribuer l'OCTAS du Français dans les TI lors de la présente édition des OCTAS.

OCTAS DE L'EXCELLENCE

L'OCTAS de l'Excellence est la plus haute distinction remise annuellement par le Réseau Action TI, en reconnaissance de la qualité exceptionnelle d'une réalisation.

Aucune mise en candidature n'est sollicitée pour l'OCTAS de l'Excellence. Le lauréat de cet OCTAS est sélectionné par le jury, parmi tous les lauréats du Concours. La portée et le potentiel du projet au-delà des TI, son impact actuel et à venir, ainsi que son caractère novateur, guident les membres du jury dans l'attribution de ce prix.

DES QUESTIONS?

Si le présent document ne répond pas à toutes vos questions, nous vous invitons à consulter la page Web du Concours des OCTAS, au [Octas 2023 | Réseau Action TI](#) pour plus d'information.

Vous y trouverez de l'information supplémentaire, des liens Internet vers les archives des années 2017 à 2022 (clips vidéo des finalistes, albums photo et descriptions des projets finalistes).

N'hésitez pas à communiquer avec nous par courriel au Octas@actionti.com